



**Projet de Circuit Auto-Moto
à Villy-en-Auxois et Villeberny**

Lettre ouverte aux Elu(e)s

Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, Président du Conseil Général de la Côte-d'Or, Président de la Communauté de Communes du Canton de Vitteaux,
Messieurs les Sénateurs de Côte d'Or,
Messieurs les Députés de Côte-d'Or,
Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux de Bourgogne (Élus de Côte-d'Or),
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux de la Côte-d'Or,
Monsieur le Président du Pays d'Auxois, Conseiller général du Canton de Venarey Les Laumes, Président de la COPAS, Maire de Venarey les Laumes,
Monsieur le Conseiller général du Canton de Sombornon, Vice-Président du Pays d'Auxois, Maire de Drée,
Madame la Conseillère générale du Canton de Saint Seine L'abbaye, Maire de Val Suzon,
Monsieur le Président de la Commission Infrastructures, Transport et Habitat du Conseil Général de la Côte-d'Or,
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Sombornonnais, Maire de Sombornon,
Mesdames et Messieurs les Maires et Conseillers municipaux des communes situées sur les cantons de Venarey les Laumes, Vitteaux, Sombornon, Saint Seine l'Abbaye, dont
Madame le Maire de Villy-en-Auxois, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Monsieur le Maire de Villeberny, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Monsieur le Maire de Verrey sous Salmaise, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Monsieur le Maire de Salmaise, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Monsieur le Maire de Boux sous Salmaise, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Monsieur le Maire de Jailly les Moulins, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les Membres des Conseils communautaires,

Copie pour information à :

Monsieur le Préfet de la Côte-d'Or

Monsieur le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne (DRAAF)

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Côte d'Or (DDT)

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement

Monsieur le Directeur Régional de la Culture.

Mesdames et Messieurs les Elu(e)s,

Nous, "Sentinelles de l'Auxois", demandons que lumière soit faite sur le projet de création par Monsieur Jürgen Brecht, sur le territoire des communes de Villy en Auxois et Villeberny, d'un circuit auto-moto d'une longueur de 4 km, soit plus long que celui de Prenois (situé à 30 km) qui ne fait que 3,8 km, et alors qu'il existe déjà un autre circuit en Auxois, à Maconge près de Pouilly (situé à 35km).

Si nous ne sommes pas en mesure de juger du bien-fondé de la construction d'un 3^{ème} circuit dans un rayon de 50 kilomètres, nous souhaitons mettre en évidence les dommages de tous ordres qu'un équipement de cette nature sur ce site spécifique entraînerait pour les populations concernées, sa localisation nous paraissant tout à fait inappropriée :

- Nuisances directes : le bruit, la pollution de l'air et plus généralement tout ce qui porte atteinte à la qualité de vie des citoyens ;
- L'aberration que représente la construction d'un circuit auto-moto privé à quelques mètres de la Voie Romaine Sombornon-Alésia, mise en valeur avec des fonds publics, la participation de la Communauté Européenne ainsi que de la Fondation de France, alors que l'on organise le développement touristique de notre territoire autour du patrimoine historique gallo-romain et ce grâce aux lourds investissements réalisés sur le site d'Alésia et pour le Muséo-Parc (62 M€) ;
- Le risque pour la faune et la flore au cœur d'une zone Natura 2000 ;
- Le risque lié à la présence d'une source sur la voie romaine ;
- La dégradation du réseau routier départemental lié au passage intensif des semi-remorques transportant les véhicules de sport (autos et motos) et les matériels associés, alors que le Conseil Général a consacré 15,9M€ en 2011 pour la réfection des couches de roulement et fait de la sécurité routière une priorité.

Voici un bel exemple de projet qui s'inscrit en totale incohérence avec les divers schémas directeurs d'aménagement de notre territoire (l'eau, les réseaux routiers, l'offre touristique, la valorisation du patrimoine...)

Les répercussions économiques avancées par Monsieur Jürgen Brecht comme argument en faveur de son projet sont sans commune mesure avec l'impact négatif sur l'économie locale qu'aurait la présence d'un tel circuit en plein cœur de nos vallées car il risque de faire fuir les personnes qui choisissent d'habiter ce Haut Lieu de Bourgogne pour ses atouts historiques et environnementaux, ainsi que les touristes qui y séjournent pour les mêmes raisons.

Enfin, nos préoccupations se sont fortement accrues suite à la parution, dans le Bien Public du dimanche 15 janvier 2012, d'un article très détaillé sur le projet de Monsieur Jürgen Brecht. Cet article confirme nos craintes et démontre :

- Que la finalité du projet, telle que décrite dans l'article 1er de l'Arrêté Préfectoral du 5 août 2009 autorisant la SCI Brecht, dont Monsieur Jürgen Brecht est le gérant, à défricher le site en vue de la construction d'une « piste d'essai » uniquement, ne correspond pas du tout aux intentions réelles de la société JB Racing, dont Monsieur Jürgen Brecht est aussi le gérant : « *Le circuit permettra d'organiser des épreuves de courses, mais servira aussi de piste d'essai (...). Il sera loué aux professionnels de la conduite, constructeurs et autres concessionnaires ou encore aux écoles de pilotage...* » ;
- Qu'il y a contradiction entre le texte de cet article « *Et d'affirmer que le défrichement n'a pas encore commencé* » et ce que Monsieur Jürgen Brecht annonçait sur le site internet du Club Europa, association dont il est le Président, le 23 novembre 2010, à savoir que « *les travaux de défrichement pour le circuit vont continuer* », ce qui implique que les dits travaux avaient bien commencé ;
- Que les exigences de l'article 3 de ce même Arrêté Préfectoral n'ont par conséquent pas été respectées, son affichage sur site n'ayant été constaté qu'au mois d'août 2011 par les habitants des villages environnants, et entre autres par un conseiller municipal de Salmaise.

Pour toutes ces raisons, nous allons nous rapprocher rapidement des Autorités Préfectorales ainsi que de la DRAAF et de la DDT, afin de les alerter sur ces incohérences, pour suites éventuelles à donner dans le cadre du contrôle de légalité.

En parallèle à cette démarche, nous, "Sentinelles de l'Auxois", souhaiterions, Mesdames et Messieurs les Elu(e)s, que vous nous communiquiez, dans un délai raisonnable, votre sentiment sur la pertinence de construire sur ce site remarquable un circuit auto-moto, eu égard à l'intérêt public et aux principes du développement durable.

Nous vous invitons à visiter notre site internet www.sentinellesdelauxois.com sur lequel vous trouverez tous les éléments justificatifs associés.

Enfin, soyez assurés que les membres du Conseil d'Administration des « Sentinelles de l'Auxois » sont à votre disposition pour participer à toute réunion que vous souhaiteriez organiser, que ce soit avec des élu(e)s, des représentants des services techniques ou avec la population.

Dans l'attente, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Elu(e)s, l'expression de nos considérations citoyennes.

La Présidente, Anne Jacquin